



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
09 octobre 2020

Séance du 16/10/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le seize octobre, à 19 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Christian MICHEL

Excusés : Isabelle MAZOYER

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2020_045

Convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE : modification des termes de la délibération n° D_2020_044 du 04/08/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation donnée par l'Etat à l'opérateur FREE MOBILE de procéder à la couverture téléphonique sur la commune de Mallefougasse située en zone blanche, dans le cadre du programme couvertures ciblées New Deal 3G (Haut débit Mobile) et 4G (Très haut Débit Mobile), avec l'implantation d'une infrastructure de communication électronique sur la parcelle communale cadastrée section B n°695 lieu dit le Chapelet.

Cette convention est établie entre la commune et FREE MOBILE, pour une durée de douze années, reconductible par tacite reconduction et pour un loyer de 1500 euros par an.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n° D_2020_044 l'autorisant à signer avec FREE MOBILE la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale et tous documents y afférents et précise qu'il convient, avant de signer la dite convention, de modifier l'article 6.1.4 du projet initial, comme suit:

Article 6.1.4. Dérogations aux conditions générales de convention.

"Néanmoins, toute évolution des Equipements Techniques dans le cadre de leur adaptation à la 5G sera soumise à l'accord du Contractant".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

RF DIGNE LES BAINS (A H P)	- APPROUVE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2020 004-210401097-20201016-D_2020_045-DE	- ACCEPTE

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

- ACCEPTE la modification de l'article 6.1.4 du projet initial de convention

2020 - 102

comme suit :

Article 6.1.4. Dérogations aux conditions générales de convention.

"Néanmoins, toute évolution des Equipements Techniques dans le cadre de leur adaptation à la 5G sera soumise à l'accord du Contractant".

- **PRECISE** que la convention s'applique strictement dans le cadre du programme couvertures ciblées New Deal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale et tous documents y afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

